

Mireille CLAPOT
Députée de la Drôme
Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères
Membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

A Valence, le 14/08/2018

Monsieur Eric SPITZ
Préfet de la Drôme
3 boulevard Vauban
26000 Valence

Monsieur le Préfet,

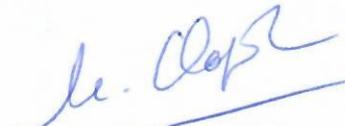
Le service départemental d'incendie de secours de la Drôme a confirmé sa décision de fermer la caserne des pompiers d'Erôme d'ici fin 2018, conformément à son schéma d'aménagement, et de proposer aux pompiers d'être rattachés aux casernes de Saint Vallier ou Tain l'Hermitage. Je respecte l'expertise du SDIS mais je voulais attirer votre attention sur l'impact humain d'un rattachement à une autre caserne que celle d'Erôme, tel qu'il m'a été exposé par les sapeurs-pompiers, les élus et les habitants.

Dans cette commune de 850 habitants, ce sont 20 pompiers volontaires, hommes et femmes, qui se tiennent prêts jour et nuit, qui interviennent, et forment la population à la prévention, aux gestes de premier secours, aux bonnes conduites en cas d'accident. L'engagement en tant que sapeur-pompier correspond à une tradition, et permet de diffuser un esprit de service à autrui. Le volet sécurité civile de proximité constitue donc un ciment essentiel en matière de lien social dans ce village et aux alentours.

La décision de fermer la caserne, dans un village qui souffre déjà de la désertion des services publics ou des commerces, est, comme vous le savez, mal vécue. Elle pourrait entraîner une démotivation des personnes concernées et une perception d'abandon de la ruralité. Je suis particulièrement sensible à l'impact de telles décisions. J'ai exprimé aux pompiers et aux élus ma compassion pour ce sentiment de délaissement et pour les conséquences que je redoute en termes de délitement du lien social.

C'est pourquoi je vous demande de tout mettre en œuvre pour que ces sapeurs-pompiers conservent la motivation qui est la leur : en étant reconnus pour leur compétence mais aussi pour leur appartenance au village d'Erôme, en ayant la possibilité d'effectuer des interventions en quantité et en qualité, en pouvant montrer à la population de leur village que leur utilité sociale sort grandie d'ajustements d'organisation.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Mireille Clapot